



électricité et gaz

## GÉREZ VOTRE BUDGET en toute sécurité

### ✓ RÉGULIER

Des mensualités égales vous permettent de mieux gérer votre budget et vous évitent des paiements plus élevés en hiver.

### ✓ AUTOMATIQUE

Chaque année, un **nouvel échéancier** vous est envoyé.

### ✓ SIMPLE

Avec le **prélèvement automatique**, plus aucun risque d'oubli !

# LA MENSUALISATION



## ADOPTÉZ LES MENSUALITÉS

- ✓ Vous payez **10 mensualités égales**, calculées sur la base de vos consommations annuelles précédentes.
- ✓ **Une fois ces 10 mensualités payées**, énergem les compare au montant exact de votre facture annuelle :
  - si le coût à l'année est supérieur aux mensualités payées, une 11<sup>e</sup> voire 12<sup>e</sup> mensualité est/sont prélevée(s) automatiquement.
  - à l'inverse, si le montant de votre consommation annuelle est inférieur aux 10 mensualités versées, **énergem s'engage à rembourser la différence sur votre compte dans les 15 jours.**



## PERSONNALISEZ VOTRE PRÉLÈVEMENT

- ✓ **énergem vous offre le choix entre plusieurs dates de prélèvement :** le 5, 10, 15, 20 ou 25 du mois.
- ✓ **Vous pouvez interrompre ce mode de paiement à tout moment\***. Vos mensualités peuvent être adaptées si vos habitudes de consommation évoluent.

Un service qui vous permet de gérer plus facilement votre budget.

\*énergem se réserve le droit d'interrompre la mensualisation en cas d'incident de paiement.

\*\* Appel non surtaxé, prix de la communication fixée par votre opérateur.

Appelez votre conseiller **énergem** au

**09 69 39 02 39**\*\*

**www.energem.fr**